

**Nom du produit:** PROFUME™ FUMIGANT / PROFUME™ Gas
Fumigant**Date de création:** 05/19/2016**Date d'impression:** 05/19/2016

Douglas Products vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: PROFUME™ FUMIGANT**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation****Utilisations identifiées:** Utilisation finale fumigante.**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**Douglas Products
1550 East Old 210 Highway
Liberty, MO 64068
UNITED STATES**Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:**

customer@douglasproducts.com

Date de révision: 05/19/2016**Date d'impression:** 05/19/2016**Information aux clients:**

customer@douglasproducts.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE**Contact d'urgence 24h/24:** 1-844-845-3129 OR 1-352-323-3500

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Informations générales en cas d'urgence**Aspect**

Etat physique	Gaz
Couleur	Incolore
Odeur	Sans odeur

Résumé des dangers**DANGER!!**

Peut être mortel par inhalation.
Irrite les voies respiratoires.
En cas d'ingestion, ce produit est nocif.
Peut provoquer des gelures.
Isoler la zone.
Rester en amont du vent par rapport au déversement.
Se tenir à l'écart des zones basses.
Le contenu est sous pression.

Effets potentiels sur la santé

Yeux: Aucun danger provenant du gaz.
Le liquide peut provoquer une gelure.

Peau: Essentiellement non irritant pour la peau.
Le liquide peut provoquer des gelures en cas de contact avec la peau.
Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Inhalation: En une seule exposition, il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs pouvant être mortelles.
Une exposition excessive peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons.
Pour des effets narcotiques:
Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

Ingestion: Toxicité modérée par ingestion.
En raison de l'état physique du produit, une ingestion est peu probable.

Exposition chronique: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Système nerveux central.
Reins.
Poumons.
Voies respiratoires.
Thyroïde.
Les observations sur des animaux comprennent:
Convulsions.
Tremblements.
Peut causer une fluorose des dents et des os.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de registre CAS	Pour cent en poids
Sulfuryl fluoride	2699-79-8	99.8%
Reste	Pas disponible	0.2%

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Si la personne ne respire plus et n'a plus de pouls, pratiquer une réanimation cardiorespiratoire; utiliser un masque de réanimation de poche, masque à valve etc..., pour éviter le risque d'empoisonnement du secouriste. Pour prévenir l'oedème pulmonaire faire inhaler à la personne 5 doses de corticostéroïde en aérosol doseur (si disponible), tel que du béclo méthasone ou du fluticasone, etc., toutes les 10 minutes jusqu'à ce que la personne puisse être examinée par un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. En cas de gelure, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 minutes. Demander des soins médicaux. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.

Contact avec les yeux: Pour les gelures, rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après les 5 premières minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches). Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Le fluorure du sulfuryle est un gaz qui ne possède pas de propriété pouvant donner l'alerte telles que l'odeur ou l'irritation des yeux. La prévision d'effets possibles sur les êtres humains est en partie basée sur des observations effectuées sur des animaux de laboratoire. Traiter toute gelure présente (yeux, peau) en réchauffant doucement par irrigation d'eau durant au moins 15 minutes. En général, les personnes exposées au fluorure de sulfuryle ne présentent tout d'abord que peu de signes d'intoxication, à moins que la concentration ne soit très élevée (supérieure à 400 ppm). Les premiers symptômes d'exposition au fluorure de sulfuryle sont une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central.

Une excitation peut suivre. Il peut être observé des mouvements ralentis, une vigilance réduite, une élocution lente, ou confuse. Il est essentiel que la personne reste au lit pendant au moins 24 heures. Concentrer les observations cliniques sur les systèmes pulmonaire, hépatique et rénal. Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des poumons, un. deme pulmonaire, la nausée et des douleurs abdominales. Une exposition répétée à des doses élevées peut provoquer des dégâts au niveau des poumons et des reins. Des convulsions peuvent se produire pouvant aller jusqu'à un arrêt respiratoire. Une assistance respiratoire peut être nécessaire. L'observation clinique est essentielle. Il n'existe pas d'antidote connu à la surexposition au fluorure de sulfuryle.

Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Envisager l'administration d'un aérosol à base de corticostéroïdes au moyen d'un inhalateur à dosage intégré (100 à 150 fois) ou équivalent, comme premier traitement préventif d'un.ème pulmonaire débutant. Envisager d'administrer 250-1000 mg de prednisolone IV le premier jour de traitement. S'il y a des gelures, il faut les traiter. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Ayez toujours la fiche de données de sécurité et, si disponible, l'étiquette à portée de main quand vous téléphonez au centre antipoison, ou sur vous si vous allez suivre un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour ce type de feu.

Moyens d'extinction inappropriés: donnée non disponible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, ce produit peut se décomposer. Se référer à la Section 10 - Décomposition thermique.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Isoler l'endroit jusqu'à la dispersion du gaz. Petits déversements: Rabattre et diluer les vapeurs avec un brouillard ou un jet d'eau. Appliquer des mousses pour supprimer les vapeurs jusqu'à ce que le déversement puisse être nettoyé. Utiliser des outils anti-étincelles pour le nettoyage. Gros déversements: Contacter Douglas Products pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Sulfuryl fluoride	ACGIH	TWA	5 ppm
	ACGIH	STEL	10 ppm
	ACGIH	TWA	BEI
	ACGIH	STEL	BEI
	CA AB OEL	TWA	21 mg/m3 5 ppm
	CA AB OEL	STEL	42 mg/m3 10 ppm
	CA BC OEL	TWA	5 ppm
	CA BC OEL	STEL	10 ppm
	CA QC OEL	VEMP	21 mg/m3 5 ppm
	CA QC OEL	VECD	42 mg/m3 10 ppm
	ACGIH	TWA	BEI
	ACGIH	STEL	BEI

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Pour manipuler le gaz, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Lorsqu'il y a possibilité de contact avec le liquide (gaz condensé), porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit-être réduit au minimum.

Autre protection: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique	Gaz
Couleur	Incolore
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Sans odeur
pH	Sans objet
Point/intervalle de fusion	-137 °C Estimation
Point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition (760 mmHg)	-54 °C <i>Méthode A2 de la CE</i>
Point d'éclair	coupelle fermée Sans objet
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Non
Limite d'explosivité, inférieure	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	Sans objet
Tension de vapeur	16,000 hPa à 20 °C
Densité de vapeur relative (air = 1)	3.5 à 20 °C

Densité relative (eau = 1)	1.35
Hydrosolubilité	1.04 g/l 20°C, non amorti
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0.41 <i>Estimation</i>
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Poids moléculaire	donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: donnée non disponible

Stabilité chimique: Thermiquement stable aux températures et aux pressions recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Fluorure d'hydrogène. Oxydes de soufre. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité modérée par ingestion. En raison de l'état physique du produit, une ingestion est peu probable.

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

En une seule exposition, il est possible d'atteindre des concentrations de vapeurs pouvant être mortelles. Une exposition excessive peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Pour des effets narcotiques: Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

CL50, rat, 4 h, 991 - 1122 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement non irritant pour la peau.

Le liquide peut provoquer des gelures en cas de contact avec la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucun danger provenant du gaz.

Le liquide peut provoquer une gelure.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Reins

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Système nerveux central.

Reins.

Poumons.

Voies respiratoires.

Thyroïde.

Les observations sur des animaux comprennent:

Convulsions.

Tremblements.

Peut causer une fluorose des dents et des os.

Cancérogénicité

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Les études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:**Sulfuryl fluoride****Toxicité aiguë par voie orale**

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Reste**Toxicité aiguë par voie orale**

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité**Toxicité aiguë pour les poissons.**

CL50, Danio rerio (poisson zèbre), Essai en statique, 96 h, 0.89 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 0.62 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

EyC50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 96 h, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 3.05 mg/l

CE50b, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Biomasse, 0.58 mg/l

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 1.13 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

CL50, Apis mellifera (abeilles), 2 h, mortalité, 6.5mg/l

CL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 4 h, 7.69mg/l

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: Une dégradation chimique (hydrolyse) devrait se produire dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0.41 Estimation

Mobilité dans le sol

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage(Koc): 6 Estimation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	FLUORURE DE SULFURYLE
Numéro ONU	UN 2191
Classe	2.3
Groupe d'emballage	
Polluant marin	Fluorure de sulfure

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	SULPHURYL FLUORIDE
Numéro ONU	UN 2191
Classe	2.3
Groupe d'emballage	
Polluant marin	Fluorure de sulfure
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Transport forbidden by regulation

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de

transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

Code national canadien de prévention des incendies

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires: 28241

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers

NFPA

Santé	Feu	Réactivité
3	0	1

Révision

Date de création: 05/19/2016 / Version: 1.0

Légende

ACGIH	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
BEI	Indices biologiques d'exposition
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
STEL	limite d'exposition à court terme
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Douglas Products recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.